

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 décembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme HERVIEU représentée par Mme GINDRE, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Délibération n° : 50-2023

Objet : Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Avenant N°1- Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle à conclure pour les années 2023 à 2025

L'association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Par délibérations respectives des 25 janvier, 30 janvier et 17 janvier 2023, Dijon Métropole, la Ville de Dijon et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, ont approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le CESAM, pour la période 2023-2025.

Dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM), Dijon métropole, la Ville de Dijon et le Centre Communal d'Action Sociale se sont engagés à cofinancer des actions portées par le CESAM telles que :

- Plate-forme VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages) ;
- Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) ;
- Ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille ;
- Ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein des Maisons d'Education Populaire hors quartiers Politique de la Ville ;
- Inclusion numérique (auprès des aidants et des usagers) ;
- Ateliers Alpha à visée parentalité.

Les ateliers Alpha nécessitent qu'un avenant à la CPOM soit réalisé afin de permettre le passage à 10 000 € du soutien de Dijon métropole à cette action pour les années 2023, 2024 et 2025 couvertes par la CPOM, étant entendu que dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2023, l'État apporte sa contribution à ces ateliers à hauteur de 5 000 €.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale et le CESAM ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution ;
- autorisent Le Président de Dijon métropole à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1